



Consumer and
Corporate Affairs

Consommation et
corporations

Standards

Normes

NOTICE OF APPROVAL
AVIS D'APPROBATION

G-98-2

Ottawa, le 24 mars 1977

INTERCHANGEABILITE DES MODULES DES COMPTEURS A TURBINE

ROCKWELL A ANGLE DROIT DE LA SERIE TP

Le présent avis d'approbation constitue un supplément à la circulaire G-98-1 du 28 novembre 1973.

Description

On a établi que la précision d'un compteur à turbine à angle droit Rockwell est une qualité de son module de mesure, et que le corps dans lequel le module est contenu n'a guère d'effet sur le rendement, pourvu que le corps soit conforme aux spécifications de fabrication. Une approbation a donc été accordée permettant d'interchanger les modules dans les corps de dimensions appropriées.

Tous les compteurs à turbine à angle droit seront d'abord soumis à l'essai et contrôlés à l'usine du fabricant. Les modules expédiés séparément auront été vérifiés et contrôlés au préalable dans un corps étalon et aucun corps ne sera expédié séparément à moins qu'il n'ait été vérifié convenablement avec un module. Tous les corps contrôlés seront dorénavant marqués d'une couronne ou porteront une autre marque de contrôle afin d'éviter la nécessité d'avoir recours à un numéro de série pour désigner les corps ayant fait l'objet d'une inspection. Le numéro de série et le numéro de la société ne s'appliquent qu'au module.

Les corps des compteurs actuellement en service ont pour ainsi dire été certifiés au moment du contrôle initial des compteurs. On devrait faire un effort spécial pour rappeler et marquer tous ceux qui ont été mis en service avant la publication du présent avis d'approbation.

Les exigences de scellement décrites dans l'avis d'approbation G-98-1 demeurent en vigueur.

.../2

1

2

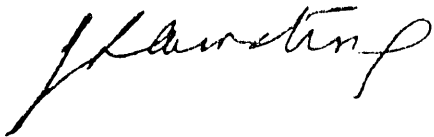
3

Au moment du contrôle d'un compteur, le logement du module contenant les engrenages de changement de vitesse est scellé par l'inspecteur. Toutefois, il faut remarquer qu'il est possible de réparer et/ou de remplacer certaines pièces du module sans briser le scellé. Une réparation changera donc très certainement le degré de précision du module. On recommande alors fortement de renvoyer le module au fabricant pour que ce dernier effectue lui-même les réparations, après quoi le débit du module doit être inspecté par les services gouvernementaux à l'aide d'un étalon.

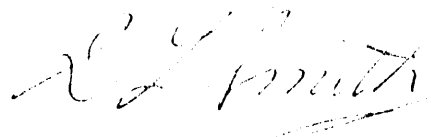
Au moment du contrôle d'un compteur à turbine, les numéros des engrenages de changement de vitesse doivent être inscrits dans le registre d'inspection.

Approbation accordée à:

Rockwell Manufacturing Company
of Canada Limited
Guelph (Ontario)



J.L. Armstrong, ing.
Chef, Laboratoire des normes



D.L. Smith, ing.
Chef, Division de l'électricité
et du gaz

Métrologie légale et laboratoires

Réf: G 6635-R2-25

